

Fiche Technique Santé-Sécurité de Praxair

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit :	Diméthylamine	Appellation commerciale :	Diméthylamine
Usage du produit :	Nombreux		
Nom chimique :	Diméthylamine	Synonymes :	Méthyméthanamine-N, DMA
Formule chimique :	(CH ₃) ₂ NH	Famille chimique :	Amines
N° de téléphone :	Urgence : * 1 800 363-0042	Fournisseur /Fabricant :	Praxair Canada Inc. 1, City Centre Drive Bureau 1200 Mississauga (ON) L5B 1M2
		N° de téléphone :	(905) 803-1600
		N° de télécopieur :	(905) 803-1682

* Veuillez appeler le numéro d'urgence en service 24 heures sur 24 uniquement dans le cas d'un incendie, d'une exposition ou d'un accident mettant en cause ce produit. Pour obtenir des renseignements généraux, contactez le représentant des ventes du fournisseur ou de Praxair.

2. Composition et renseignements sur les ingrédients

INGRÉDIENTS	% (VOL)	Numéro de CAS	LD ₅₀ (Espèces & voies)	LC ₅₀ (Rat, 4 h)	TLV-TWA (ACGIH)
1) Diméthylamine	100	124-40-3	698 mg/kg	4 540 ppm	5 ppm

3. Identification des risques

Vue d'ensemble des urgences

DANGER! Liquide inflammable et corrosif, et gaz sous pression. Cause des lésions aux yeux, à la peau et aux voies respiratoires. Peut causer des lésions au foie, aux reins et au coeur. Peut former un mélange explosif en présence d'air. Nocif et mortel si inhalé. Peut causer des vertiges et la somnolence. Les secouristes peuvent être tenus d'utiliser un appareil respiratoire autonome.

VOIES D'EXPOSITION : Inhalation. Ingestion. Absorption cutanée. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.

EFFETS D'UNE SUREXPOSITION SIMPLE (AIGUË) :

INHALATION : L'exposition supérieure au seuil de concentration (TLV) de 5 ppm peut causer l'irritation des voies respiratoires qui se manifeste sous forme d'éternuements, toux, sensations de brûlures dans la gorge avec constriction du larynx et respiration difficile. De fortes concentrations peuvent provoquer des troubles au foie, reins et coeur et causer une trachéite, bronchite, pneumonite et oedème pulmonaire. Le manque d'oxygène peut causer la mort. OSHA A STEL : 10 ppm (OSHA, ACGIH) 15 ppm (OSHA, ACGIH)

CONTACT AVEC LA PEAU : Les vapeurs peuvent causer une irritation se manifestant par la démangeaison et des rougeurs locales. L'exposition au liquide peut causer une rougeur locale excessive accompagnée d'enflure, et des brûlures chimiques avec nécrose cutanée pourraient se produire.

ABSORPTION CUTANÉE : Un contact cutané prolongé ou étendu avec le liquide peut provoquer l'absorption d'une quantité potentiellement nocive de produit.

INGESTION :	Ce produit est un gaz à température et pression normales. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'oesophage. Les signes et les symptômes comprennent des douleurs et des malaises dans la bouche, gorge, poitrine et abdomen, nausées, vomissements, diarrhées, vertiges, somnolence, faiblesse, affaissement et coma.
CONTACT AVEC LES YEUX:	Le liquide peut causer une grave irritation se manifestant par la rougeur excessive et l'enflure de la conjonctive avec des brûlures chimiques de la cornée. Les vapeurs peuvent causer des problèmes temporaires de vision (voir Notes au médecin)

EFFETS DE LA SUREXPOSITION RÉPÉTÉE (CHRONIQUE) :

Une exposition chronique peut causer une dermatite et une conjonctivite pathogène bénin en raison des effets irritants du produit.

AUTRES EFFETS D'UNE SUREXPOSITION :

Peut également causer la sensibilisation ou le développement de dermatite de contact allergène.

CONDITIONS MÉDICALES AGGRAVÉES PAR UNE SUREXPOSITION :

L'inhalation peut aggraver un état asthmatique, ainsi que les maladies pulmonaires inflammatoires ou fibreuses. En raison des propriétés irritantes du produit, un contact avec la peau peut aggraver une dermatite déclarée.

DONNÉES DE LABORATOIRE SIGNIFICATIVES SUR LES DANGERS POSSIBLES POUR LA SANTÉ HUMAINE :

Aucune donnée connue.

CANCÉROGÉNÉICITÉ :

A4 (non classifié pour les humains et les animaux) par l'ACGIH.

4. Premiers soins

INHALATION :

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficulté respiratoire, on peut administrer de l'oxygène. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LA PEAU :

Rincer immédiatement les régions touchées à l'eau pendant au moins 15 minutes et enlever les vêtements et les souliers contaminés. Mettre au rebut les vêtements et les chaussures. Appeler un médecin.

INGESTION :

Voie d'exposition très peu probable. Ce produit est un gaz à température et pression normales. Rincer la bouche avec de l'eau. Boire au moins deux verres d'eau ou deux verres de lait. Ne pas faire vomir. Appeler un médecin.

CONTACT AVEC LES YEUX:

Lors d'une exposition au liquide, rincer immédiatement les yeux à l'eau tiède pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes et éloignées de l'oeil afin de s'assurer que toute la surface de l'oeil est bien rincée. Consulter immédiatement un médecin, un ophtalmologiste de préférence.

NOTES AU MÉDECIN :

Les victimes de surexposition par inhalation doivent être gardées sous observation jusqu'à 72 heures en cas d'œdème pulmonaire latent. L'usage d'acidifiants pour neutraliser les produits avalés est contre-indiqué.

L'exposition aux vapeurs peut causer un œdème transitoire mineur à l'épithélium de la cornée. Cette condition que l'on nomme «glauropsie», «blue haze» ou «blue-gray haze» entraîne des troubles visuels sous forme de voiles bleuâtres et l'apparence de halos autour d'objets brillants. L'effet disparaît spontanément au bout de quelques heures après la fin de l'exposition sans laisser de traces. Même si la glauropsie n'est pas dommageable pour l'oeil, elle prédispose les individus atteints aux accidents physiques et réduit leur capacité à effectuer des tâches comme conduire un véhicule motorisé.

Les dangers que présente ce produit sont essentiellement attribuables à ses propriétés fortement irritantes et corrosives sur la peau et les muqueuses. Un lavage gastrique soigneux est requis.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

INFLAMMABLE : Oui

SI OUI, DANS QUELLES CONDITIONS ? Non disponible. Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants.

POINT D'ÉCLAIR : EN VASE CLOS : -17,8 °C (0 °F). (Tag)
(Méthode d'essai)

TEMPÉRATURE D'AUTOINFLAMMATION : 402 °C (755,6 °F)

LIMITES D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR , % en volume : SEUIL MINIMAL : 2,8

SEUIL MAXIMAL : 14,4

MOYENS D'EXTINCTION :

CO₂, poudre chimique, eau pulvérisée ou brouillard.

TECHNIQUES PARTICULIÈRES DE L'EXTINCTION :

DANGER! Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes et des vêtements de protection. Refroidir immédiatement les contenants par pulvérisation abondante d'eau, du plus loin possible, et retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger. Si les bouteilles fuient, réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Ne pas pulvériser d'eau directement sur la fuite. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Retirer les contenants de la zone d'incendie si cela ne présente aucun danger.

RISQUES PARTICULIERS EN CAS D'INCENDIE ET D'EXPLOSION :

Produit des mélanges explosifs avec l'air et les agents comburants. Le contenant peut exploser sous l'effet de la chaleur de l'incendie. Aucune partie du contenant ne doit être exposée à une température supérieure à 52 °C. Les bouteilles sont pourvues de soupapes de sûreté (à l'exception de certaines bouteilles suivant la réglementation du TMV) Si le gaz qui s'évacue ou qui fuit s'enflamme, ne pas éteindre les flammes. Le gaz inflammable peut se propager à partir de la fuite. Les vapeurs qui se dégagent peuvent voyager et être enflammées par les lampes-témoins, d'autres flammes, une cigarette, des étincelles, des chaufferettes, l'équipement électrique, des décharges électriques ou des sources d'inflammation éloignées du point de manutention du produit.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX :

Ces produits sont des oxydes de carbone (CO, CO₂) et des oxydes d'azote (NO, NO₂).

SENSIBILITÉ AUX CHOCS :

Éviter de heurter les contenants.

SENSIBILITÉ AUX DÉCHARGES D'ÉLECTRICITÉ STATIQUE :

Possible.

6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉGAGEMENT OU DE DÉVERSEMENT :

DANGER! **Gaz inflammable haute pression.** Forme des mélanges explosifs en présence d'air. Évacuer immédiatement tout le personnel de la zone dangereuse. Porter des appareils respiratoires autonomes au besoin. Enlever les sources d'inflammation si cela ne présente aucun danger. Réduire les vapeurs avec de l'eau pulvérisée ou en brouillard. Arrêter la fuite s'il n'y a pas de danger. Aérer l'endroit où se trouve la fuite ou transporter le contenant qui fuit dans un endroit bien aéré. Le gaz inflammable peut se propager à partir de la fuite. Vérifier l'atmosphère à l'aide d'un dispositif approprié avant d'entrer dans le secteur, particulièrement dans les espaces clos.

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS :

Empêcher les résidus de contaminer les environs. Tenir le personnel éloigné. Se débarrasser de tout produit, résidu, contenant jetable ou revêtement selon les exigences environnementales et conformément aux lois fédérales, provinciales et locales. Au besoin, appeler votre fournisseur local pour obtenir de l'aide.

7. Manutention et entreposage

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'ENTREPOSAGE :

Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Espacer les bouteilles inflammables d'oxygène, de chlore et autres oxydants d'au moins 6 m ou installer un cloison en matériau non combustible. Cette cloison doit avoir une hauteur minimale de 1,5 m et présenter un indice de résistance au feu d'au moins une demi-heure. Entreposer les bouteilles à la verticale en les empêchant de tomber ou d'être frappées. Visser fermement à la main le capuchon protecteur du robinet. Installer des affiches «Défense de fumer ou d'utiliser une flamme nue» dans les zones d'entreposage et d'utilisation. Il ne doit y avoir aucune source d'inflammation. L'utilisation d'un équipement électrique antidéflagrant est obligatoire. Les zones d'entreposage doivent être conformes aux codes nationaux d'électricité pour les endroits dangereux de la Classe 1. Entreposer les bouteilles dans un endroit où la température n'est pas supérieure à 52 °C. Entreposer les bouteilles vides et les bouteilles pleines séparément. Pour empêcher l'entreposage de bouteilles pleines pendant une période prolongée, recourir à un système de gestion des stocks «premier arrivé, premier sorti».

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR LA MANUTENTION :

Protéger les bouteilles contre tout dommage. Utiliser un diable approprié pour déplacer les bouteilles; ne pas traîner, faire rouler, faire glisser ni laisser tomber les bouteilles. L'utilisation d'un équipement électrique antiéclatant et antidéflagrant est obligatoire. Vérifier les fuites avec une eau savonneuse, ne jamais utiliser une flamme. Ne jamais tenter de soulever une bouteille par son capuchon; le capuchon est conçu uniquement pour protéger le robinet. Ne jamais insérer un objet (p. ex. une clé, un tournevis, un levier) dans les ouvertures du capuchon pour ne pas endommager le robinet et provoquer une fuite. Utiliser une clé à courroie pour enlever les capuchons trop serrés ou rouillés. Ouvrir lentement le robinet. Si le robinet est difficile à ouvrir, arrêter et communiquer avec votre fournisseur. Pour d'autres précautions, se reporter à la Section 16.

Pour de plus amples renseignements sur l'entreposage et la manutention, se reporter au dépliant P -1 de la Compressed Gas Association (CGA) intitulé « *Safe Handling of Compressed Gases in Containers* », disponible auprès de la CGA. Se reporter à la Section 16 pour connaître l'adresse et le numéro de téléphone, et pour obtenir une liste des autres publications offertes.

AUTRES CONDITIONS DANGEREUSES DE MANUTENTION, D'ENTREPOSAGE ET D'UTILISATION :

Gaz liquéfié sous pression, toxique et corrosif. Ne pas respirer le gaz. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Des douches d'urgence et des douches oculaires doivent être immédiatement accessibles. N'utiliser que dans un circuit fermé. Utiliser l'équipement et les tuyaux conçus pour supporter les pressions rencontrées. Entreposer et utiliser le produit en assurant une ventilation adéquate. Fermer le robinet après chaque utilisation; garder le robinet fermé même lorsque la bouteille est vide. **Éviter toute inversion de débit.** Une inversion de débit peut provoquer une rupture de la bouteille. Installer un clapet de non-retour ou autre dispositif de protection sur toute canalisation ou conduite reliée à la bouteille. **Lors du retour de la bouteille au fournisseur**, s'assurer que le robinet est fermé, puis installer une soupape. **Ne jamais travailler sur un circuit sous pression.** En cas de fuite, fermer le robinet de la bouteille. Purger le système d'une manière sécuritaire pour l'environnement, en conformité avec toutes les lois fédérales, provinciales et locales; réparer ensuite la fuite. **Ne jamais laisser une bouteille de gaz comprimé à un endroit où elle peut faire partie d'un circuit électrique.**

8. Contrôles techniques lors de l'exposition / Protection individuelle

AÉRATION /CONTRÔLES TECHNIQUES :

VENTILATION LOCALE :	Utiliser de préférence une hotte à tirage forcé résistante à la corrosion et antidéflagrante.
-----------------------------	---

MÉCANIQUE (générale) :	Inadéquate. Voir la section SPÉCIALE.
-------------------------------	--

SPÉCIALE :	N'utiliser que dans un circuit fermé.
-------------------	---------------------------------------

AUTRES :	Voir la section SPÉCIALE.
-----------------	---------------------------

PROTECTION INDIVIDUELLE :

PROTECTION RESPIRATOIRE :	Porter des appareils respiratoires pour les vapeurs ou alimentés avec de l'air pour les travaux dans des espaces clos ou dans des endroits où le système de ventilation ou l'aération ne sont pas suffisants pour garder le taux d'exposition sous le seuil de concentration (TLV). Choisir en conformité avec les directives et règlements provinciaux. Le choix doit être en fonction de la norme CSA Z94.4 courante, «Choix, entretien et utilisation des appareils respiratoires». Les appareils respiratoires doivent être conformes à la MSHA et la NIOSH.
----------------------------------	--

PROTECTION DE LA PEAU :	Gants en nitrile.
--------------------------------	-------------------

PROTECTION DES YEUX :	Porter des lunettes de sécurité lors de la manutention des bouteilles.
------------------------------	--

Choisir en conformité avec la norme CSA Z94.3, «Protecteurs oculaires et faciaux pour l'industrie», et les directives et règlements provinciaux.

AUTRES PROTECTIONS :	Chaussures avec support métatarsien pour la manutention des bouteilles. Vêtements de protection, au besoin. Le pantalon sans revers doit être porté à l'extérieur des chaussures. Choisir en conformité avec la norme courante Z195 de la CSA, «Chaussures de protection», et avec les directives et règlements locaux ou provinciaux en vigueur.
-----------------------------	---

9. Propriétés physiques et chimiques

ÉTAT PHYSIQUE :	Gaz (gaz comprimé)	POINT DE CONGÉLATION :	-92,22 °C (-134 °F)	pH :	Sans objet
POINT D'ÉBULLITION :	6,89 °C (44,4 °F)	TENSION DE VAPEUR :	179,2 kPa à 20 °C)	POIDS MOLÉCULAIRE :	45,08 g/mole
DENSITÉ RELATIVE : Eau = 1	0,68 à 0 C/4 °C	SOLUBILITÉ DANS L'EAU : Appréciable			
DENSITÉ RELATIVE : VAPEUR (air = 1)	1,55	VITESSE D'ÉVAPORATION (Acétate >1 butylique = 1) :		COEFFICIENT DE RÉPARTITION EAU-HUILE :	Non disponible
DENSITÉ DE VAPEUR :	Non disponible	MATIÈRES VOLATILES % EN VOLUME :	100 % (v/v)	SEUIL D'ODEUR :	Non disponible

APPARENCE ET ODEUR : Incolore. Odeur : poisson et ammoniac.

10. Stabilité et réactivité

STABILITÉ :	Stable.
CONDITIONS D'INSTABILITÉ CHIMIQUE :	Non disponible.
INCOMPATIBILITÉ (matériaux à éviter) :	Aluminium, magnésium, cuivre, étain, zinc, mercure et leurs alliages; agents comburants, nickel et halogènes.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX :	La décomposition thermique et la combustion produisent du monoxyde et du dioxyde de carbone ainsi que des oxydes d'azote.
POLYMÉRISATION DANGEREUSE :	Ne se produira pas.
CONDITIONS DE RÉACTIVITÉ :	Aucune connue.

11. Renseignements toxicologiques

Voir la section 3

12. Renseignements écologiques

Aucun effet nocif prévu sur l'environnement. Ce produit n'est pas considéré comme un produit chimique de Classe I ou de Classe II appauvrissant la couche d'ozone. Ce produit n'est pas considéré comme un polluant marin en vertu des règlements du TMD.

13. Renseignements relatifs à l'élimination des déchets

MÉTHODE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS : Ne pas tenter d'éliminer les quantités résiduelles ou non utilisées. Retourner la bouteille au fournisseur.

14. Renseignements relatifs à l'expédition

APPELLATION RÉGLEMENTAIRE TMD/IMO : Diméthylamine anhydre

CLASSE DE DANGER :	CLASSE 2.1 : Gaz inflammable. Classe 8 : Matériau corrosif	N° D'IDENTIFICATION : UN1032	QUANTITÉ DE PRODUIT À DÉCLARER(QPD):	Toute quantité qui pourrait présenter un risque pour la sécurité publique ou tout rejet durant 10 minutes ou plus.
ÉTIQUETTE(S) D'EXPÉDITION :	Gaz inflammable, matériau corrosif			
PLAQUE (si exigée) :	Gaz inflammable			

CONSIGNES PARTICULIÈRES CONCERNANT L'EXPÉDITION :

Les bouteilles doivent être transportées de façon sécuritaire dans un véhicule bien aéré. Les bouteilles transportées dans le compartiment fermé et non aéré d'un véhicule peuvent présenter un grave danger pour la sécurité.

15. Respect de la réglementation

Les exigences des autorités réglementaires suivantes peuvent s'appliquer à ce produit. Ces exigences ne sont pas toutes indiquées. Les utilisateurs de ce produit assument à eux seuls la responsabilité de se conformer à l'ensemble des règlements fédéral, provinciaux et locaux qui s'appliquent.

LIS (Canada)	Ce produit est consigné dans la liste intérieure des substances (LIS).
SIMDUT (Canada)	CLASSE A : Gaz comprimé CLASSE B-1 : Gaz inflammable. CLASSE D-2B : Matière causant des effets toxiques. CLASSE E : Gaz corrosif

Réglementations Internationales

EINECS	Non disponible
DSCL (CEE)	R20 – Nocif par inhalation.
Listes internationales	Aucun produit n'a été trouvé.

16. Autres renseignements**MÉLANGES :**

Lorsque deux ou plusieurs gaz ou gaz liquéfiés sont mélangés, leurs propriétés dangereuses peuvent se combiner et créer d'au tres dangers imprévus. Obtenir et évaluer les renseignements de sécurité pour chaque composant avant de procéder au mélange. Consulter un hygiéniste industriel ou d'autres personnes compétentes au moment de faire l'évaluation de la sécurité du produit fini . Ne pas oublier que les gaz et liquides possèdent des propriétés pouvant causer des blessures graves ou la mort.

SYSTÈME DE CLASSIFICATION DES RISQUES :**CLASSIFICATIONS HMIS :**

SANTÉ	3
INFLAMMABILITÉ	4
DANGER PHYSIQUE	2

RACCORDS NORMALISÉS AUX É.-U. ET AU CANADA :

VISSÉ : CGA-705

À FILETS : Non disponible

RACCORD ULTRA-HAUTE INTÉGRITÉ : Non disponible

Utiliser les raccords CGA appropriés. **NE PAS UTILISER LES ADAPTATEURS.** D'autres raccords normalisés mais d'usage restreint peuvent s'appliquer. Se reporter aux fascicules CGA V-1 et V-7 ci-après.

Demandez à votre fournisseur la documentation de sécurité gratuite dont il est question dans cette FTSS et sur l'étiquette de ce produit. Pour un complément d'information sur ce produit, demandez les fascicules de la Compressed Gas Association, Inc. (CGA), 4221, Walney Road, 5th Floor, Chantilly, VA 20151 -2923, téléphone (703) 788-2700, télécopieur (703) 934-1830, site Internet : www.cganet.com.

AV-1 Safe Handling and Storage of Compressed Gas
P-1 Safe Handling of Compressed Gases in Containers
P-14 Accident Prevention in Oxygen-Rich, Oxygen-Deficient Atmosphere
SB-2 Oxygen-Deficient Atmospheres
V-1 Compressed Gas Cylinder Valve Inlet and Outlet Connections
V-7 Standard Method of Determining Cylinder Valve Outlet Connections for Industrial Gas Mixtures
--- Handbook of Compressed Gases, Fifth Edition

RENSEIGNEMENTS RELATIFS À LA PRÉPARATION DE CETTE FTSS

DATE : 15-Oct-2013

SERVICE : Services de la sécurité et de l'environnement

N° DE TÉLÉPHONE : (905) 803-1600

Les opinions ci-dessus sont celles d'experts qualifiés de Praxair Canada Inc. Nous croyons que l'information ci-dessus est exacte à la date de publication de cette fiche signalétique. Puisque l'utilisation de ces informations, opinions et conditions d'utilisation du produit échappe au contrôle de Praxair Canada, Inc., il incombe à l'utilisateur d'établir les conditions d'utilisation sécuritaire de ce produit.

Praxair Canada Inc. demande aux utilisateurs de ce produit de bien étudier cette fiche signalétique et d'être conscients des dangers du produit et des précautions à prendre. Afin de promouvoir l'utilisation sécuritaire de ce produit, l'utilisateur devrait (1) informer son personnel, ses agents et ses sous-traitants de l'information contenue dans cette fiche signalétique et de tout danger ou précaution à prendre, (2) fournir cette même information à tous ses clients utilisateurs de ce produit et (3) demander à ces derniers de transmettre la même information à leurs employés et clients.

Praxair et le Jet d'air du logo sont des marques déposées de Praxair Canada Inc.

Les autres marques de commerce employées dans le présent document sont des marques de commerce ou déposées appartenant à leurs propriétaires respectifs.



Praxair Canada Inc.
1, City Centre Drive
Bureau 1200
Mississauga (Ontario)
L5B 1M2